



Journal



Quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Kyoto (Japon), 7-12 mars 2021

Programme des séances¹

www.crimecongress.org

Séances officielles

Mardi 9 mars 2021

Plénière

 [diffusion sur le Web]

9 heures-11 heures 7^e séance

Salle des plénières (Plenary Hall) et plateforme en ligne

Débat de haut niveau (*suite*)

13 heures-15 heures 8^e séance

Stratégies globales de prévention de la criminalité au service du développement social et économique [point 3]

[A/CONF.234/3](#)

[A/CONF.223/4](#)

[A/CONF.234/14-E/CN.15/2020/14](#)

[A/CONF.234/15](#)

[A/CONF.234/PM.1](#)

[A/CONF.234/CRP.1](#)

[A/CONF.234/CRP.5](#)

[A/CONF.234/CRP.10](#)

¹ Tous les horaires indiqués sont ceux de Kyoto.

Le *Journal* du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale paraît tous les matins. On y trouve des informations sur les séances de la journée et des avis divers. Les délégations qui souhaitent y faire paraître un avis sont priées de s'adresser à la Secrétaire du Congrès :

M^{me} Jo Dedejne (jo.dedejne@un.org), s/c M^{me} Madina Abubeker (madina.abubeker@un.org)

Prière de consulter les [informations relatives à la COVID-19 pour les participantes et participants physiquement présents](#).



A/CONF.234/NGO.2
A/CONF.234/NGO.6
A/CONF.234/NGO.7

16 heures-18 heures 9^e séance

Salle des plénières (Plenary Hall) et plateforme en ligne

Stratégies globales de prévention de la criminalité au service du développement social et économique [point 3] (*suite*)

Comité II

 [diffusion sur le Web]

9 heures-11 heures 3^e séance

Salle annexe (Annex Hall) et plateforme en ligne

Atelier 2 « La réduction de la récidive : repérer les risques et concevoir des solutions » [point 4] (*suite*)

[A/CONF.234/9](#)
[A/CONF.234/15](#)
[A/CONF.234/PM.1](#)
[A/CONF.234/RPM.1/1](#)
[A/CONF.234/RPM.2/1](#)
[A/CONF.234/RPM.3/1](#)
[A/CONF.234/RPM.4/1](#)
[A/CONF.234/RPM.5/1](#)
[A/CONF.234/CRP.1](#)
[A/CONF.234/CRP.3](#)
[A/CONF.234/CRP.5](#)
[A/CONF.234/CRP.10](#)
[A/CONF.234/NGO.3](#)

Comité I

 [diffusion sur le Web]

13 heures-15 heures 4^e séance

Salle annexe (Annex Hall) et plateforme en ligne

Atelier 3 « L'éducation et l'engagement des jeunes, éléments déterminants pour la résilience des sociétés face à la criminalité » [point 5]

[A/CONF.234/10](#)
[A/CONF.234/15](#)
[A/CONF.234/PM.1](#)
[A/CONF.234/PM.1/1](#)
[A/CONF.234/PM.2/1](#)
[A/CONF.234/PM.3/1](#)
[A/CONF.234/PM.4/1](#)
[A/CONF.234/PM.5/1](#)
[A/CONF.234/CRP.1](#)
[A/CONF.234/CRP.5](#)
[A/CONF.234/CRP.7](#)
[A/CONF.234/CRP.10](#)
[A/CONF.234/NGO.1](#)
[A/CONF.234/NGO.5](#)

16 heures-18 heures 5^e séance

Atelier 3 « L'éducation et l'engagement des jeunes, éléments déterminants pour la résilience des sociétés face à la criminalité » [point 5] (*suite*)

Liste des orateurs et des oratrices – Débat de haut niveau

Les délégations peuvent consulter la liste des orateurs et des oratrices inscrits pour prendre la parole en séance plénière sur la page Web suivante :

<https://conferences.unite.un.org/annoncements/display/Kyoto,%20Japan>.

Autres réunions

Les informations ci-dessous sont reproduites telles qu'elles ont été reçues et n'impliquent l'expression d'aucune opinion ou approbation de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Les réunions annoncées sous cette rubrique sont privées.

Mardi 9 mars 2021

Bureau

18 h 30

Réunion à huis clos

Salle annexe (Annex Hall) et en ligne

Commission de vérification des pouvoirs

19 h 15

Réunion à huis clos

Salle annexe (Annex Hall) et en ligne

Autres activités

Les informations ci-dessous sont reproduites telles qu'elles ont été reçues et n'impliquent l'expression d'aucune opinion ou approbation de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Mardi 9 mars 2021

Manifestations spéciales	Pour de plus amples informations sur les manifestations spéciales, veuillez consulter le site Web suivant : https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/special_events.html	Plateforme en ligne
--------------------------	--	---------------------

Veillez noter que toutes les manifestations spéciales se dérouleront sans présence physique des participantes et participants.

Réunions subsidiaires	Pour de plus amples informations sur les réunions subsidiaires et pour obtenir le programme, veuillez consulter le site Web suivant : http://www.un-congress.org/	Plateforme en ligne
-----------------------	--	---------------------

Veillez noter que toutes les réunions subsidiaires se dérouleront sans présence physique des participantes et participants.

Expositions	Pour de plus amples informations sur les expositions et pour obtenir le programme, veuillez consulter le site Web suivant : http://www.moj.go.jp/KYOTOCONGRESS2020/en/programme/exhibitions.html	Plateforme en ligne
-------------	--	---------------------

Prochaines séances

Mercredi 10 mars 2021

Plénière

9 heures-11 heures 10^e séance

Salle des plénières (Plenary Hall) et plateforme en ligne

Approches intégrées face aux problèmes rencontrés par le système de justice pénale [point 4]

[A/CONF.234/5](#)

[A/CONF.234/15](#)

[A/CONF.234/PM.1](#)

[A/CONF.234/CRP.1](#)

[A/CONF.234/CRP.3](#)

[A/CONF.234/CRP.5](#)

[A/CONF.234/CRP.10](#)

[A/CONF.234/NGO.3](#)

13 heures-15 heures 11^e séance

Approches intégrées face aux problèmes rencontrés par le système de justice pénale [point 4] (*suite*)

16 heures-18 heures 12^e séance

Approches multidimensionnelles suivies par les pouvoirs publics pour promouvoir l'état de droit, notamment en assurant l'accès de tous à la justice ; en mettant en place des institutions efficaces, responsables, impartiales et non exclusives ; et en envisageant des mesures sociales, éducatives et autres, propres notamment à favoriser une culture de la légalité respectueuse des identités culturelles, conformément à la Déclaration de Doha [point 5]

[A/CONF.234/6](#)

[A/CONF.234/12](#)

[A/CONF.234/13](#)

[A/CONF.234/14-E/CN.15/2020/14](#)

[A/CONF.234/15](#)

[A/CONF.234/PM.1](#)

[A/CONF.234/CRP.1](#)

[A/CONF.234/CRP.5](#)

[A/CONF.234/CRP.7](#)

[A/CONF.234/CRP.10](#)

[A/CONF.234/NGO.1](#)

[A/CONF.234/NGO.5](#)

Comité I

9 heures-11 heures 6^e séance

Salle annexe (Annex Hall)
et plateforme en ligne

Atelier 3 « L'éducation et l'engagement des jeunes, éléments déterminants pour la résilience des sociétés face à la criminalité » [point 5] (*suite*)

[A/CONF.234/10](#)
[A/CONF.234/15](#)
[A/CONF.234/PM.1](#)
[A/CONF.234/PM.1/1](#)
[A/CONF.234/PM.2/1](#)
[A/CONF.234/PM.3/1](#)
[A/CONF.234/PM.4/1](#)
[A/CONF.234/PM.5/1](#)
[A/CONF.234/CRP.1](#)
[A/CONF.234/CRP.5](#)
[A/CONF.234/CRP.7](#)
[A/CONF.234/CRP.10](#)
[A/CONF.234/NGO.1](#)
[A/CONF.234/NGO.5](#)

Comité II

13 heures-15 heures 4^e séance

Salle annexe (Annex Hall)
et plateforme en ligne

Atelier 4 « Les tendances actuelles de la criminalité, les évolutions récentes et les solutions nouvellement apparues, en particulier le recours aux nouvelles technologies pour commettre des actes criminels et lutter contre la criminalité » [point 6]

[A/CONF.234/11](#)
[A/CONF.234/15](#)
[A/CONF.234/PM.1](#)
[A/CONF.234/PM.1/1](#)
[A/CONF.234/PM.2/1](#)
[A/CONF.234/PM.3/1](#)
[A/CONF.234/PM.4/1](#)
[A/CONF.234/PM.5/1](#)
[A/CONF.234/CRP.1](#)
[A/CONF.234/CRP.4](#)
[A/CONF.234/CRP.5](#)
[A/CONF.234/CRP.6](#)
[A/CONF.234/CRP.8](#)
[A/CONF.234/CRP.10](#)
[A/CONF.234/NGO.1](#)
[A/CONF.234/NGO.4](#)

16 heures-18 heures 5^e séance

Atelier 4 « Les tendances actuelles de la criminalité, les évolutions récentes et les solutions nouvellement apparues, en particulier le recours aux nouvelles technologies pour commettre des actes criminels et lutter contre la criminalité » [point 6] (*suite*)

Aperçu des séances officielles

Lundi 8 mars 2021

Plénière

4^e séance

Débat de haut niveau (*suite*)

La séance a été présidée par Son Excellence Monsieur Santiago Pardo, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Colombie au Japon.

Des déclarations ont été faites par Son Excellence Monsieur Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier Ministre et Ministre de la justice et de la mer du Nord de la Belgique ; Son Excellence Monsieur Ravi Shankar Prasad, Ministre du droit et de la justice de l'Inde ; Son Excellence Monsieur Peter Dutton, Ministre de l'intérieur de l'Australie ; Son Excellence Monsieur Sveinung Rotevatn, Ministre du climat et de l'environnement de la Norvège ; Son Excellence Madame Alma Zadic, Ministre de la justice de l'Autriche ; Son Excellence Monsieur Ronald Lamola, Ministre de la justice et des services pénitentiaires de l'Afrique du Sud ; Son Excellence Monsieur Beom Kye Park, Ministre de la justice de la République de Corée ; Son Excellence Monsieur Belkacem Zeghami, Ministre de la justice de l'Algérie ; Son Excellence Monsieur Stelian Cristian Ion, Ministre de la justice de la Roumanie ; Son Excellence Madame Josephine Teo, Ministre du travail et Ministre adjointe de l'intérieur de Singapour ; Son Excellence Monsieur Vladimir Kolokoltsev, Ministre de l'intérieur de la Fédération de Russie ; Son Excellence Monsieur Selmo Cikotic, Ministre de la sécurité de la Bosnie-Herzégovine ; Son Excellence Monsieur Robert Gelli, Secrétaire d'État à la justice de Monaco ; Son Excellence Madame Helen McEntee, Ministre de la justice de l'Irlande ; Son Excellence Madame Marta Cartabia, Ministre de la justice de l'Italie ; Son Excellence Madame Elvia Barrios Alvarado, Présidente de la Cour suprême du Pérou ; Son Excellence Monsieur Josep Maria Rossell, Ministre de la justice et de l'intérieur de l'Andorre ; Son Excellence Monsieur Xaysy Santyvong, Ministre de la justice de la République démocratique populaire lao ; Son Excellence Monsieur Jesús Vásquez Martínez, Ministre de l'intérieur et de la police de la République dominicaine ; Monsieur Jorge Abbott, Procureur général au ministère public du Chili ; Son Excellence Monsieur André Mendonça, Ministre de la justice et de la sécurité publique du Brésil ; Son Excellence Monsieur Ivan Malenica, Ministre de la justice et de l'administration publique de la Croatie ; Son Excellence Madame Marie-Claude Najm, Ministre de la justice du Liban ; Son Excellence Monsieur Nikola Selakovic, Ministre des affaires étrangères de la Serbie ; Son Excellence Madame Marie Benešová, Ministre de la justice de la République tchèque ; Son Excellence Madame Claudia Blum De Barberi, Ministre des affaires étrangères de la Colombie ; Son Excellence Monsieur Péter Szijjártó, Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Hongrie.

5^e séance

Débat de haut niveau (*suite*)

La séance a été présidée par Monsieur Francisco Jose Rabena Barrachina, Chef adjoint de l'Ambassade du Royaume d'Espagne au Japon.

Des déclarations ont été faites par Son Excellence Monsieur Ferdinand Grapperhaus, Ministre de la justice et de la sécurité des Pays-Bas ; Son Excellence Monsieur Nasr Khamis Al-Sawaai, Procureur général d'Oman ; Son Excellence Madame Maris Lauri, Ministre de la justice de l'Estonie ; Son Excellence Monsieur Mohamed A.A. Lamlom, Ministre de la justice de la Libye ; Son Excellence Monsieur Mohammad Jafar Montazeri, Procureur général de l'Iran (République islamique d') ; Son Excellence Monsieur Badr Abdo Ahmed Al-Aredha, Ministre de la justice du Yémen ; Son Excellence Monsieur Hamada Elsayy, Procureur général de l'Égypte ; Son Excellence Monsieur Ivan Manolo Lima Magne, Ministre de la justice et de la transparence institutionnelle de la Bolivie (État plurinational de) ; Son Excellence Monsieur Ziyambi Ziyambi, Ministre de la justice et des affaires juridiques et parlementaires du Zimbabwe ; Son Excellence Monsieur Byron Camilleri, Ministre de l'intérieur, de la sécurité nationale et de l'application de la loi de Malte ; Son Excellence Monsieur Lyonpo Sherub Gyeltshen, Ministre de l'intérieur et de la culture du Bhoutan ; Son Excellence Madame Fiorella Salazar Rojas, Ministre de la justice et de la paix du Costa Rica ; Son Excellence Madame Francisca Van Dunem, Ministre de la justice du Portugal ; Son Excellence Monsieur Ephraim Kamuntu, Ministre de la justice et des affaires constitutionnelles de l'Ouganda ; Son Excellence Madame Alexandra Hill Tinoco, Ministre des affaires étrangères d'El Salvador ; Son Excellence Monsieur Kessai Note, Ministre de la justice,

de l'immigration et du travail des Îles Marshall ; Son Excellence Madame Yvonne Dausab, Ministre de la justice de la Namibie ; Monsieur Batyr Atdaev, Procureur général du Turkménistan ; Son Excellence Monsieur Juan Carlos Ojeda Viglione, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne.

6^e séance

Débat de haut niveau (*suite*)

La séance a été présidée par Son Excellence Monsieur Alessandro Cortese, Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne.

Des déclarations ont été faites par Monsieur Hiroyuki Tsuji, Vice-Ministre de la justice du Japon ; Son Excellence Madame Hasna Ben Slimane, Ministre de la justice par intérim de la Tunisie ; Monsieur Bader Almasaad, Conseiller, Procureur général du Koweït ; Monsieur Michal Novotný, Secrétaire d'État et Ministre de la justice de la Slovaquie ; Monsieur Hj. Abdul Halim Bin Hj. Abdul Rahman, Secrétaire général adjoint (sécurité) du Ministère de l'intérieur de la Malaisie ; Son Excellence Monsieur Geophrey Mizengo Pinda, Vice-Ministre des affaires constitutionnelles et juridiques de la République-Unie de Tanzanie ; Monsieur Bernardo Stadelmann, Sous-Directeur de l'Office fédéral de la justice au Département fédéral de justice et police de la Suisse ; Madame Margaretha Sudhof, Secrétaire d'État au Ministère fédéral de la justice et de la protection des consommateurs de l'Allemagne ; Monsieur Bruce S. Concepcion, Envoyé spécial sur la criminalité transnationale pour le Bureau de la présidence des Philippines ; Monsieur Kouakou Afognon Sedaminou, Chargé d'affaires par intérim du Togo au Japon, du Ministère des affaires étrangères, de l'intégration régionale et des Togolais de l'extérieur ; Son Excellence Monsieur Pascal Batjobo, Ambassadeur du Burkina Faso au Japon ; Monsieur Reyneck Matemba, Solliciteur général et Secrétaire à la justice du Malawi ; Son Excellence Madame Dominika Krois, Ambassadrice et Représentante permanente de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne ; Son Excellence Monsieur Hoai Trung LE, Vice-Ministre des affaires étrangères du Viet Nam ; Madame Martha Delgado, Vice-Ministre des affaires multilatérales et des droits humains au Ministère des affaires étrangères du Mexique ; Madame Svetlana Artikova, Procureure générale adjointe de l'Ouzbékistan ; Son Excellence Madame Lina Annab, Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire à l'Ambassade du Royaume hachémite de Jordanie à Tokyo ; Monsieur Antonio Israel Ybarra, Directeur des relations internationales au Ministère de la justice de la République de Cuba ; Monseigneur Paul Richard Gallagher, Secrétaire aux relations avec les États du Saint-Siège ; Son Excellence Monsieur Mohamad Shalalkeh, Ministre de la justice de la Palestine.

Les représentants d'Israël, des États-Unis d'Amérique et de Cuba ont fait des déclarations en vertu de leur droit de réponse.

Comité I

1^{re} séance²

Le Comité est présidé par Son Excellence Monsieur J. Antonio Marcondes de Carvalho, Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne.

Monsieur Adrien Vernimmen, Premier Secrétaire de la Mission permanente de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne, a été élu Rapporteur.

Atelier 1 « La prévention de la criminalité fondée sur des données factuelles : les statistiques, les indicateurs et l'évaluation à l'appui de pratiques efficaces » (point 3)

La Table ronde I, consacrée aux statistiques, a été animée par Monsieur Yemi Kale, Président du Bureau national de statistique du Nigéria.

Un débat interactif s'est tenu entre les intervenantes et intervenants suivants : Monsieur Adrian Franco, de l'Institut national de statistique et de géographie (INEGI) (Mexique) ; Madame Angela Me, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) ; Monsieur Douglas Duran, de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine ; et Madame Fiona Dowsley, du Département de la justice et de la sécurité communautaire (État de Victoria, Australie).

² Tenue le 7 mars de 13 h 30 à 15 h 30.

2^e séance³

Atelier 1 « La prévention de la criminalité fondée sur des données factuelles : les statistiques, les indicateurs et l'évaluation à l'appui de pratiques efficaces » (*suite*)

La Table ronde II, consacrée à la recherche, a été animée par Madame Angela Me, Chef du Service de la recherche et de l'analyse des tendances de l'ONUDC.

Un débat interactif s'est tenu entre l'intervenante et les intervenants suivants : Madame Salome Flores, du Centre d'excellence INEGI-ONUDC (Mexique) ; Monsieur Peter Reuter, de l'Université du Maryland (États-Unis) ; et Monsieur Quy-Toan Do, de la Banque mondiale.

3^e séance

Atelier 1 « La prévention de la criminalité fondée sur des données factuelles : les statistiques, les indicateurs et l'évaluation à l'appui de pratiques efficaces » (*suite*)

Table ronde III, sur le thème « Évaluation »

Des présentations ont été faites par Monsieur Adan Ruiz-Villalba, Vice-Président du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation ; Madame Christina Wright, de Sécurité publique Canada ; Monsieur Cristian Crespo, Sous-Secrétaire à la prévention de la criminalité (Chili) ; Madame Karin Svanberg, du Conseil national suédois pour la prévention de la criminalité ; et Monsieur John Mathiason, de l'Université de Cornell (États-Unis).

³ Tenue le 7 mars de 16 h 30 à 18 h 30.

Informations générales

Les délégations sont invitées à se référer au document intitulé « Informations à l'intention des personnes participant au Congrès » (A/CONF.234/INF/1/Rev.1) ainsi qu'aux informations disponibles sur le site Web du Congrès : <https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/about.html>.

Inscriptions et pouvoirs

Comme en disposent les articles 1, 2 et 3 du règlement intérieur provisoire du quatorzième Congrès (A/CONF.234/2), la délégation de chaque État participant au Congrès comprend un ou une chef de délégation, ainsi que les représentantes et représentants, les suppléantes et suppléants et les conseillères et conseillers jugés nécessaires. Les pouvoirs (nom complet tel qu'il apparaît sur le passeport et titre) de ces personnes doivent émaner soit de la ou du chef de l'État ou de gouvernement, soit de la ou du ministre des affaires étrangères. Les États Membres n'ayant pas présenté leurs pouvoirs ont été instamment priés d'en envoyer le plus tôt possible une copie scannée au secrétariat par courrier électronique (unodc-14congress-registration@un.org), et d'en fournir la version papier originale soit en la présentant au personnel du secrétariat au Centre international de conférence de Kyoto, soit en la faisant parvenir au Secrétaire exécutif du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (s/c secrétariat du Congrès, B.P. 500, bureau D0676, 1400 Vienne).

Toutes les personnes participant au Congrès doivent être inscrites sur la plateforme de l'Organisation des Nations Unies prévue à cet effet (Indico). Des informations à ce sujet sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/registration_2.html.

Participation en présentiel

Il est vivement conseillé aux personnes participant sur place au Congrès de consulter régulièrement le site Web sur lequel sont publiées à leur intention les informations relatives à la COVID-19 (<https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/covid-19.html>).

Compte tenu de la situation relative à la COVID-19 dans le monde entier, le nombre de personnes physiquement présentes au Centre international de conférence de Kyoto sera limité et des badges non nominatifs seront fournis pour leur permettre d'y accéder. Seules seront autorisées à accéder au Centre de conférence les personnes munies, pour le jour même/la séance prévue, d'un badge donnant accès à la salle des plénières (Plenary Hall) ou à la salle des Comités (Committees Hall). Les badges non nominatifs pourront être retirés dans le nouveau Hall (New Hall), au bureau de retrait des badges préimprimés (voir ci-dessous). Ces badges seront remis au point focal (habilité par note verbale) désigné pour la délégation correspondante ou la catégorie correspondante de participantes et de participants.

Les délégations sont vivement encouragées à s'abstenir d'échanger les badges non nominatifs pendant les séances et, de préférence, le cas échéant, à procéder à l'échange après la séance.

Toutes les manifestations spéciales et réunions subsidiaires se dérouleront virtuellement – sans présence physique des participantes et participants. Des exceptions peuvent s'appliquer pour un nombre très limité d'orateurs et d'oratrices prenant part au programme de ces manifestations, qui résident au Japon ou sont en mesure de voyager depuis l'étranger selon les spécifications du pays hôte, et qui ne pourraient alors accéder au Centre international de conférence de Kyoto pour participer à la manifestation qu'en présentant une lettre d'accréditation.

Toutes les personnes inscrites pour participer en présentiel seront aussi automatiquement inscrites comme *observateurs/observatrices en ligne* et recevront un lien personnalisé leur permettant d'accéder à la plateforme consacrée aux manifestations du Congrès.

Dans le cadre des mesures de sécurité, toutes les personnes participant sur place devront présenter la confirmation de leur inscription ainsi que leur passeport à l'entrée du Centre international de conférence de Kyoto, avant de se rendre à la zone d'inscription pour y retirer leur badge d'accès au Congrès.

En présentant leur badge lors de leur première entrée au Centre international de conférence de Kyoto, les personnes participantes doivent déclarer être en possession d'un test négatif pour la COVID-19 (PCR ou test antigène) réalisé moins de 72 heures auparavant.

Le badge doit être porté en permanence de façon visible sur le lieu du Congrès. Toutes les personnes ainsi que leurs sacs et bagages feront l'objet d'un contrôle de sécurité à l'entrée du Centre de conférence.

Le retrait des badges préimprimés a commencé le mardi 2 mars 2021 à 9 heures et le bureau d'inscription est ouvert jusqu'à 18 heures. Le bureau sera ensuite ouvert aux dates et horaires suivants :

du 9 au 11 mars 2021 : 8 heures-17 heures.

Les personnes participant au Congrès sont invitées à retirer leur badge le plus tôt possible. Les États Membres peuvent organiser un retrait groupé en indiquant dans une note verbale le nom de la personne chargée de récupérer les badges de leur délégation. Toutes les autres personnes participant au Congrès devront retirer leur badge en personne, en présentant leur passeport ou une autre pièce d'identité officielle portant leur photo, ainsi que la communication officielle attestant de leur participation au Congrès.

Participation en ligne

Toutes les personnes inscrites pourront assister à toutes les séances du Congrès en tant qu'observateurs/observatrices sur la plateforme en ligne prévue pour l'occasion, et pourront prendre la parole dans le cadre des manifestations spéciales et des réunions subsidiaires en levant la main, sans désignation préalable. Les observateurs et observatrices pourront suivre les séances officielles (séances plénières et séances des Comités I et II) dans toutes les langues officielles, mais n'auront pas la possibilité d'y prendre la parole.

Les participantes et participants inscrits et désignés comme « orateurs »/« oratrices » pour les séances plénières et/ou les séances des Comités auront la possibilité technique de demander la parole et d'intervenir au cours de ces séances.

Liste provisoire des orateurs et des oratrices du débat de haut niveau

La liste provisoire des orateurs et des oratrices a été établie par tirage au sort lors d'une réunion intersessions que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a tenue à Vienne le 17 février 2021. Pour de plus amples informations, veuillez contacter Zsóka Williams (courriel : zsoka.williams@un.org, avec copie à unodc-14congress-registration@un.org).

Les déclarations des États Membres lors du débat de haut niveau seront limitées à une par État et ne devront pas excéder trois minutes chacune (environ 300 mots).

Les déclarations vidéo préenregistrées pour le débat de haut niveau (soumises aux mêmes restrictions de temps), ainsi que le texte correspondant, devaient être envoyées au secrétariat (unov-conference.statements@un.org) le 26 février 2021 au plus tard. Les membres de délégation participant en présentiel ou via la plateforme en ligne sont priés d'envoyer le texte de leur déclaration par avance au secrétariat (unov-conference.statements@un.org).

Toutes les déclarations faites au cours du débat de haut niveau seront mises à disposition sur le site Web du Congrès (<https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/statements-high-level-segment.html>), à moins que (la délégation de) l'État Membre concerné ne demande au secrétariat qu'il en aille autrement.

Orateurs et oratrices des séances plénières et des séances des Comités

Les orateurs et oratrices peuvent s'inscrire à l'avance pour des créneaux d'intervention lors des **séances plénières du débat ordinaire** en faisant connaître au secrétariat (unodc-14congress-registration@un.org) leur nom, leur titre et le pays ou l'organisation qu'ils représentent, ainsi que le point de l'ordre du jour au titre duquel ils souhaitent intervenir devant le Congrès.

Aucune inscription préalable n'étant prévue pour les séances des **Comités I et II**, les orateurs et oratrices sont priés de bien vouloir indiquer leur intention de prendre la parole pendant les réunions desdits comités.

La coordination des déclarations faites par des organisations non gouvernementales est assurée par l'Alliance des organisations non gouvernementales pour la prévention du crime et la justice pénale (courriel : info@crimealliance.org).

Les membres de délégation sont priés d'envoyer le texte de leur déclaration par avance au secrétariat (unov-conference.statements@un.org).

Langues et documentation

Les six langues officielles du quatorzième Congrès sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Les interventions prononcées dans une des langues du Congrès lors des séances plénières ou des séances des Comités I et II seront interprétées dans les autres langues.

Dans les salles de réunion dotées d'équipements pour l'interprétation simultanée, chacun des sièges sera équipé d'un appareil récepteur et d'écouteurs portatifs. Les personnes participant au Congrès sont priées de laisser ces appareils en place afin qu'on puisse les vérifier et, le cas échéant, les recharger pour la séance suivante.

Le secrétariat s'efforçant de réduire les dépenses et de limiter son impact sur l'environnement en numérisant les documents et publications de conférence, les documents d'avant-session ont été publiés sous forme électronique et sont disponibles sur le site Web du Congrès (<https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/documents.html>). L'ONU DC a établi des documents destinés à faciliter l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour provisoire du Congrès, ainsi que des documents d'information pour les ateliers. Le Congrès sera également saisi d'autres documents, notamment le guide de discussion, les rapports des réunions préparatoires régionales et un document de travail établi par le secrétariat sur la prévention du crime et la justice pénale face à la pandémie de COVID-19. Les personnes participant en présentiel sont donc priées de bien vouloir apporter leurs propres exemplaires aux réunions.

Les documents de session seront également disponibles sur le site Web du Congrès. Chaque délégation participant en présentiel recevra un jeu complet (un seul) des **documents de session**, dans la langue de son choix. Le comptoir central de distribution des documents sera situé près de l'entrée de la salle des plénières (Plenary Hall). Chaque délégation y disposera d'un casier individuel dans lequel seront placés tous les documents publiés pendant le Congrès.

Les déclarations nationales et les notes d'information établies par les États participants seront publiées, dans la langue dans laquelle elles auront été soumises, sur le site Web du Congrès (<https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/statements.html>).

Informations à l'intention des médias

Des locaux seront mis à la disposition des médias pendant le quatorzième Congrès, y compris un centre de presse et une salle de conférence de presse. Des services d'interprétation depuis et vers l'anglais et le japonais seront également disponibles dans le cadre d'une conférence de presse organisée le jour de l'ouverture du Congrès.

Les représentantes et représentants des médias qui souhaiteraient couvrir le quatorzième Congrès devront s'être inscrits sur la plateforme Indico le 24 février 2021 au plus tard. Des informations concernant l'inscription sont également disponibles sur le site Web du Congrès : https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/registration_press-media.html.

Les représentantes et représentants des médias dûment accrédités recevront une carte de presse spéciale qui leur donnera accès aux réunions, aux réunions subsidiaires et à l'espace de travail consacré à la presse. Ces cartes de presse seront délivrées sur place.

Plateforme en ligne du Congrès

Lien vers la plateforme : <https://inevent.com/fr/UNODC/CrimeCongressUN/hotsite.php>.

Lien vers le GUIDE D'UTILISATION DE LA PLATEFORME :
<https://www.unodc.org/unodc/fr/commissions/CCPCJ/how-to-guides-congress-platform.html>.

Diffusion en direct sur le Web

Les séances plénières et les séances des Comités I et II seront retransmises sur Internet et accessibles depuis le site Web suivant :

<https://www.unodc.org/unodc/fr/crimecongress/webcast.html>.

Comité exécutif national du Congrès de Kyoto

En tant qu'hôte du quatorzième Congrès, le Gouvernement japonais a établi un Comité exécutif national du Congrès de Kyoto, présidé par le Vice-Ministre de la justice et composé de représentantes et de représentants du Ministère de la justice, du Ministère des affaires étrangères et de la Police nationale.

Services disponibles sur place

Restaurants

Des services payants de restauration et de cafétéria seront disponibles dans le bâtiment principal. Veuillez prendre connaissance des consignes spécifiques pour l'utilisation des installations de restauration du Centre international de conférence de Kyoto figurant à l'annexe des consignes concernant la COVID-19 pour les participantes et participants physiquement présents au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (https://www.unodc.org/documents/commissions/Congress/covid-19_info/3_March_2021_CONGRESS_COVID-19_Guidelines_for_in-person_participants.pdf).

Services médicaux/premiers secours

Un poste de premiers secours est situé dans le bâtiment principal.

Si des symptômes et des circonstances tels que fièvre, toux, perte de l'odorat ou du goût indiquent qu'elles peuvent être considérées comme des cas suspects de COVID-19, les personnes concernées sont priées de contacter le personnel médical (infirmier ou paramédical) en poste dans chaque salle de conférence.

Services bancaires

Un distributeur automatique de billets sera disponible au niveau du parking adjacent au nouveau Hall (New Hall).

Centre d'affaires

Un centre d'affaires proposant des services payants sera disponible dans le bâtiment principal.

Comptoir d'information

Un comptoir d'information, dont les services seront assurés par du personnel local, sera installé dans le Centre de conférence pour répondre aux questions des membres des délégations.

Salle de méditation

Le Centre de conférence dispose d'une salle de méditation.

Plan du Centre international de conférence de Kyoto

